Le peuple valdôtain

1 • L'Union Valdôtaine, Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

17 MAI 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18004 **20**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Lettre ouverte aux acteurs de l'information

Guido Cesal

Souvent, en regardant ce que les médias nous transmettent par leur chronique politique, nous avons la sensation de vivre dans une dimension différente par rapport à celle que nous vivons au quotidien.
Ils examinent, ils interprètent, ils reportent, ils traduisent même, en essayant de faire émerger des situations qui ne rentrent pas dans les volontés des protagonistes et qui ne correspondent pas à la réalité des faits.
L'impression que l'on peut relever de cette dégoûtante démarche est qu'il y a une recherche à tout prix du sensationnel, du scoop pour solliciter la polémique, pour envenimer le débat et pour empêcher une confrontation correcte entre les différents sujets politiques.
Dans une société médiatisée, le message qui se propage devient un message inexact, faux et subtilement captieux.
Les opinions et les arguments reportés sont souvent incomplets et déformés par une vision personnelle de son auteur.
Autour d'une phrase enlevée de son contexte, ou pire encore d'un mot, on construit un scénario bien

SUITE PAGE 8

Rapport sur la conférence organisée par la Jeunesse Valdôtaine

Quelle loi électorale pour la Vallée d'Aoste ?

***«Nous avons voulu organiser cette conférence** pour faire un peu de clarté sur ce thème très important que représente la loi électorale : un thème qui, depuis ces derniers temps, a été largement traité par les médias, mais qui n'a pas encore été débattu publiquement. Dans un esprit de dialogue interpolitique, il nous a semblé important, en ce moment, d'organiser une confrontation entre les représentants des différentes positions en la matière, afin de permettre à chacun d'exprimer son avis».*

C'est en prononçant ces mots que l'animateur principal de la Jeunesse Valdôtaine Rémy Herren, a ouvert le débat *«Quelle loi électorale pour la Vallée d'Aoste»* : c'est-à-dire, quelle est la loi que les Valdôtains adopteront ? Celle qui a été votée par le Conseil Régional, ou la loi proposée par ceux qui défendent le référendum ?

La question a été bien posée et le débat ne s'est pas fait attendre : les conférenciers de la soirée ont animé, dès le début, une discussion très intéressante. D'un côté, les deux

SUITE PAGE 5

Sarkozy : un nouvel élan pour la République

Jeannot Tommaseo

Avec 53,06% des voix, Nicolas Sarkozy est devenu, le 6 mai dernier, le 23ème président français. Une victoire claire et incontestable qui lui permet de *«rompre avec les idées, les habitudes et les comportements du passé»*, comme il l'a lui même annoncé au soir du second tour. Durant toute sa campagne électorale, il a clairement affiché son programme de rupture avec la *«vieille politique»* qui peut se résumer dans son combat pour les valeurs : la réhabilitation du travail, le respect, l'exigence, l'autorité, la progression par le mérite, le civisme, la Résistance. Nicolas Sarkozy, héritier du gaullisme issu de la Résistance, a eu des mots

SUITE PAGE 2

EN SOUVENIR

Il faut être très bas pour regarder très haut

Emile Chanoux
† 18 mai 1944 * 18 mai 2007

ELECTIONS COMMUNALES D'ARNAD ET D'ISSIME

Le dimanche 20 mai prochain les citoyens d'Arnad et d'Issime auront la possibilité de voter pour renouveler le Conseil communal. Ci-dessous les instructions de vote et les listes électorales des deux communes.

Ci-dessus, à gauche, les candidats de la liste de la Commune d'Arnad, à droite ceux de la liste de la Commune d'Issime.

Instructions de vote

1) Le vote s'effectuera uniquement, le dimanche 20 mai, de 7h à 22h

2) En choisissant le symbole de la liste, tu votes automatiquement pour les candidats qui se présentent à la charge de Syndic et de Vice-syndic

3) Tu peux exprimer deux préférences seulement en inscrivant le prénom et le nom des 2 candidats qui se présentent à la charge de Conseiller appartenant à la liste qui se rattache au symbole voté

4) On ne peut pas voter pour un symbole et préférer un candidat appartenant à une autre liste

UNION VALDÔTAINE

Candidat Syndic
Pierre Bonel

Candidat Vice-syndic
Alessandro Cortinovis

Conseillers
Lorenzo Bertolin
Eliseo Bonin
Jean Paul Broglia
Erik Sovrano Challancin
Renato Challancin
Augusto Chasseur Vaser
Yury Costabloz
Julie Deval
Valentino Favre
René Janin
Ivo Joly
Luigi Joly
Ylenia Vaser

Pour Issime Vür Eischeme

Candidat Syndic
Christian Linty

Candidat Vice-syndic
Edoardo Picca

Conseillers
Silvano Consol
Enrico Montanari
Massimo Praz
Luisella Ronc
Lorenzo Ronco
Roberto Ronco
Roberta Storto
Stefano Thedy

Aperçu des décisions du Gouvernement régional: séance du 11 mai

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement régional a approuvé le texte du protocole d'accord destiné à renforcer la politique de coopération commune avec la Région de Liberec. Il a également décidé de faire appel devant la Cour constitutionnelle pour conflit d'attribution, contre la délibération du Conseil des ministres du 5 avril 2007 qui approuve le projet de loi constitutionnelle portant séparation de la Commune de Noasca de la Région Piémont et rattachement de ladite Commune à la Région autonome Vallée d'Aoste et il a désigné à cette fin les avocats Giovanni Guzzetta et Francesco Saverio Marini. Ceux-ci ont également été mandatés pour renoncer au recours pour conflit d'attribution introduit devant la Cour constitutionnelle contre le décret de lancement du référendum proposé par la Commune de Carema en vue de sa séparation de la Région Piémont et de son rattachement à la Région autonome Vallée d'Aoste. Par ailleurs, l'Exécutif a approuvé la transmission au Conseil régional du projet de loi régionale portant nouvelles dispositions en matière de procédure administrative et de droit d'accès aux documents administratifs, ainsi qu'abrogation de la loi régionale n° 18 du 2 juillet 1999. Aux termes de l'article 8 de la convention collective régionale de travail du 12 juin 2000, la signature des textes approuvés le 8 février 2007 et relatifs aux services publics essentiels pour le Corps régional des sapeurs-pompiers, pour le service de Protection civile et pour le Corps forestier a été autorisée.
Le Gouvernement a aussi entériné la participation de l'équipe de tsan d'Ayas à la partie qui se disputera à Aulnay-sous-bois, dimanche 24 juin prochain, et a engagé la somme de 6 500 euros à cet effet.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Aux termes de la loi régionale n° 3/2004, des fonds ont été octroyés à plusieurs organismes sportifs en vue de l'organisation de différentes manifestations, et ce, pour un montant global de 52 900 euros. Le Gouvernement a par ailleurs octroyé des aides en capital à 63 petites entreprises de tourisme et d'accueil (pour une somme totale de 482 692 euros) suite aux demandes présentées par ces dernières selon la procédure d'instruction automatique introduite par la loi régionale n° 19/2001.
Aux termes de cette même loi, l'Exécutif a également octroyé des aides en capital à 2 entreprises touristiques non-hôtelières (pour un montant de 199 593 euros) et à 12 entreprises touristiques hôtelières (pour une somme de 470 244 euros) qui avaient présenté une demande à cet effet selon la procédure d'instruction d'évaluation. Conformément aux lois régionales n° 11/1998 et n° 11/2004, le Gouvernement a approuvé le projet définitif de mise aux normes techniques et fonctionnelles de la télécabine Aoste-Pila.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
L'Exécutif a délibéré l'approbation d'un protocole d'accord qui sera passé entre la Région, la Commune d'Aoste et la Cogne Acciai speciali, en vue de la promotion du plan Stabilimento Cogne 2010.
Par ailleurs, les modifications à apporter aux dispositions d'application de la loi régionale n° 6/2003, portant mesures régionales pour l'essor des entreprises industrielles et artisanales, ont été approuvées.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, l'Exécutif a octroyé des aides pour un montant global de 215 983 euros à 6 bénéficiaires en vue de l'aménagement de terrains agricoles, ainsi que de la construction d'un mur de soutènement et d'ouvrages d'irrigation.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a accordé une subvention à l'association «Amis de la musique de Gressoney» pour l'organisation de la XXVII^{ème} édition de la manifestation «Eté musical de Gressoney». D'autre part, aux termes de la loi régionale n° 89/1993, il a approuvé l'organisation de la 57ème édition de l'Assemblée régionale de chant choral qui se tiendra du 27 mai au 3 juin prochains.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
L'Exécutif a entériné trois projets, présentés par la Fondazione Opere Caritas d'Aoste et par l'association de bénévoles Diaconia de Gressan, destinés à aider les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et il a débloqué une enveloppe de 450 000 euros à ce titre.
Conformément à la loi régionale n° 18/2001 et au Plan régional pour la santé et le bien-être social 2006/2008, il a également approuvé l'indicateur régional de la situation économique comme instrument susceptible de garantir l'équité d'accès aux services sociaux et socio-éducatifs, ainsi que la participation des bénéficiaires et de leurs familles aux dépenses de fonctionnement. Sur la base de l'évaluation effectuée par la Table unique régionale pour les politiques de l'immigration, des subventions ont été attribuées au titre des projets de médiation interculturelle présentés par divers organismes, associations et institutions scolaires et une dépense globale de 33 552 euros a été engagée à cette fin.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Au sens de la loi régionale n° 12/1996, le Gouvernement a approuvé le projet d'exécution relatif à l'achèvement du réaménagement hydraulique du Rickurt, dans la commune d'Issime, travaux compris dans le plan des interventions extraordinaires faisant suite aux inondations d'octobre 2000; il a engagé à cet effet un montant de 104 500 euros. Comme le prévoit la loi régionale n° 90/1993, une enveloppe de 18 882 euros a été débloquée au titre des aides octroyées à quatre Communes et à deux associations de la Vallée d'Aoste, en vue de la réalisation de projets environnementaux. Conformément à la loi régionale n° 26/2006, l'Exécutif a fixé les prescriptions administratives, techniques, structurelles et de sécurité communes aux ouvrages et aux travaux faisant l'objet de concession ou d'autorisation sur les routes régionales.

SUITE DE LA PAGE 1

Sarkozy : un nouvel élan pour la République

d'admiration envers les héros de la Résistance avec lesquels il a fait ses premiers pas en politique et qui ont été pour lui *«une source de réflexion, d'espérance, et même parfois de confiance»*.
Une tout autre chose si nous regardons le panorama de la droite italienne. Il s'agit là de valeurs que nous connaissons bien et qui nous sont chères, car elles sont à la base même de notre société rurale et constituent le patrimoine spirituel de nos ancêtres.
Outre l'attention pour ces valeurs traditionnelles, M. Sarkozy s'est également attaché à défendre les valeurs sociales, comme la parité homme/femme, le progrès, la solidarité, en démontrant qu'elles n'appartiennent pas seulement au patrimoine idéologique de la gauche. Il a notamment fait siennes ces valeurs sans tomber dans les excès typiques de la gauche ni dans son hypocrisie.
Il a su parler sans complexes d'égalité des chances, sans toutefois tomber dans l'égalitarisme, qui tend à gommer toute différence entre les sexes, et qui fait qu'aujourd'hui on arrive à assimiler le mariage entre personnes du même sexe au mariage entre un homme et une femme.
Il a prôné une laïcité de l'Etat qui reconnaisse l'importance de l'héritage chrétien, sans tomber dans le piège du laïcisme qui tend à exclure les religions de la sphère publique, *«car les religions ont elles aussi leur mot à dire dans les grands débats de société»*.
Toujours dans ce domaine, il a critiqué le *«renversement des valeurs»* produit par mai 68 qui avait imposé le relativisme intellectuel et moral: tout se valait, il ne devait donc y avoir plus de hiérarchie de valeurs, plus de différence entre le bien et le mal, le vrai et le faux….. etc.
C'est la gauche hypocrite qui, chez nous, dit aimer la nature mais s'attaque aux agriculteurs, comme le montrent bien les jugements exprimés dans le journal de *Nuova Sinistra* sur la réorganisation foncière dans les communes de Torgnon et de Saint-Denis.
La force de Sarkozy a été également le parler vrai : et pour cela il n'a pas hésité à s'affranchir de l'hypocrisie du «politiquement correct», en utilisant des expressions, parfois dures, comme *«voyou»*, *«racaille»* ou *«nettoyer au kärcher»*, pour exprimer le malaise des gens qui vivent dans les banlieues.
Lors du débat télévisé entre les deux tours on a bien vu s'affronter *«deux France»* comme l'indiquait le journal *Le Monde* dans son éditorial. D'une part, Nicolas Sarkozy, qui a fait valoir un aplomb et une courtoisie à toute épreuve, a manifesté une connaissance remarquable des dossiers et une grande clarté dans l'exposition de son programme.
D'autre part, Ségolène Royal, superficielle et évasive, souvent agressive et méprisante envers son interlocuteur, a montré ses limites notamment sur les dossiers économiques (nucléaire, fonction publique, questions budgétaires).
Quant à la colère finale, tout à fait injustifiée – car, une fois de plus, Mme Royal ne maîtrisait pas suffisamment le dossier –, a été uniquement le fait de son arrogance, une attitude propre de ceux qui considèrent comme illégitime toute opinion différente.
A cela s'ajoutent les déclarations faites à la veille du second tour quand elle a évoqué le risque d'émeutes en cas d'élection de Sarkozy.
Normalement – et ça se voit même chez nous – la gauche radicale brandit avec une étonnante facilité la menace de la violence pour obtenir ce qu'elle ne peut pas par voie démocratique.
Sans se rendre compte que parfois entre la violence évoquée et la violence réelle il n'y a qu'un pas que certains éléments de la gauche plus radicale n'hésitent pas à franchir. Une série d'émeutes causées par des «voyous» de la gauche extrême se sont produits dans toute la France après l'élection de Sarkozy.
Il est toutefois choquant que ces violences, à Paris, aient éclaté place de la Bastille, le lieu symbolique de la Révolution française: il s'agit pour le moins d'une curieuse façon d'interpréter les valeurs de liberté, fraternité et égalité! Voilà le renversement des valeurs… Ces événements ne vont pas sans rappeler les incidents qui se sont produits en Italie lors du sommet du G8 de Gênes. Là aussi la gauche radicale n'était pas innocente… Une gauche radicale qui en Italie – la nouvelle date de la semaine dernière – s'est abstenue (46 abstensions dans les files de *Rifondazione Comunista* et *Comunisti italiani*) ou a voté contre (député Caruso, leader des *no global* et *centri social*, l'un des protagonistes des terribles journées du G8 de Gênes) sur le projet de loi instituant une journée du souvenir pour les victimes du terrorisme.
Et dire que *Rifondazione Comunista* en Vallée d'Aoste est en première ligne dans la coalition du *Galletto* qui a élu Nicco et Perrin…..

Jeannot Tommaseo

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Il Chiostro della Cattedrale di Aosta

La storia, i protagonisti, il significato simbolico

Franco Cavalet Giorsa

Le huitième volume de « Documenti » - collection publiée avec la contribution du Département de la Surintendance des activités et des biens culturels, qui débuta en 1993 avec « Legature di pregio in Valle d'Aosta » (Francesco Malaguzzi - Maison d'édition Allemandi) – est consacré à l'intervention de restauration (1987-1991) et à l'histoire du cloître de la Cathédrale d'Aoste. Comme nous le dit, dans la présentation de l'œuvre, l'assesseur régional à l'Instruction et à la Culture, M. Laurent Viérin, il s'agit d'une publication qui rentre dans le cadre des initiatives visant à valoriser les sites d'importance artistique du territoire régional et qui se distingue par son analyse ponctuelle de l'ensemble architectural du cloître ainsi que des sources d'archives. « Il chiostro della Cattedrale di Aosta - La storia, i protagonisti, il significato simbolico » de Raul Dal Tio, avec la collaboration du restaurateur Stefano Pulga, (achevé d'imprimer en novembre 2006 par LeChâteau; 160 pages; 45 euros) est, sans nul doute, un ultérieur instrument de connaissance, utile à la compréhension et à la sauvegarde du patrimoine artistique de la Vallée d'Aoste. L'étude de M. Dal Tio – enrichie par la préface de Mme Elena Rossetti Brezzi, historienne d'art appréciée, et par une note technique de Mme Daniela Vicquéry, chef du Service des biens historiques et artistiques de la Surintendance – met en relief le peu d'attention (touristique et historique) réservé au cloître de la Cathédrale durant ces deux derniers siècles et se propose plusieurs objectifs, c'est-à-dire : combler l'actuelle absence de documents qui puissent attester avec certitude l'emplacement du cloître roman antécédent; réviser et effectuer une transcription correcte des inscriptions gravées sur les chapiteaux; décrire en détail les chapiteaux à figures et en proposer une interprétation du point de vue iconologique; établir une chronologie des chanoines commettants; identifier dans l'œuvre des deux chantiers – dirigés par le Savoyard Pierre Berger, de Chambéry, et par le Valdôtain Marcel Gérard, de Saint-Marcel – un déroulement chronologique des phases de construction; mettre à jour la description des ouvrages en pierre, en faisant ressortir leurs particularités et, enfin, présenter une interprétation de l'organisation architecturale du cloître qui soit cohérente avec les derniers éléments exposés. Dans la collection «Documenti», en plus des volumes cités, soulignons la parution de six autres œuvres, toutes publiées par Allemandi, à savoir: «L'habitat rural valdôtain» (Claudine Remacle - 1994); les deux volumes de «Conservazione dei materiali librari, archivistici e grafici» (Marina Regni et Piera Giovanna Tordella - 1996 et 1999); «Il castello di Issogne in Valle d'Aosta. Diciotto secoli di storia e quarant'anni di storicismo» (Sandra Barberi - 1999); «Le C*hasses Royale*s in Valle d'Aosta (Pietro Passerin D'Entrèves - 2000); les deux tomes – concernant les Actes du congrès international d'Aoste des 15 et 16 mai 1992 – de «La pittura intorno all'anno mille in Cattedrale e in Sant'Orso» - 2000) et «Vallée d'Aoste, une vallée, des paysages» (Claudine Remacle - 2002).

Livres

La Vallée d'Aoste au Salon de Genève

Le XXI[ème] Salon international du livre et de la presse de Genève s'est déroulé dernièrement avec la participation de la Vallée d'Aoste qui avait installé un stand spécialement aménagé pour l'occasion afin de présenter toutes ses nouveautés dans le domaine littéraire.

« Ce Salon représente une occasion unique pour les pays francophones d'échanger leurs différents points de vue – a déclaré l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin lors de son ouverture. *Il s'agit là d'un grand rassemblement d'événements qui met la littérature et la culture au centre des débats des différents pays pendant cinq jours et qui permet de faire connaître la culture et les traditions valdôtaines dans le monde entier ».*

Les quelques 120 000 visiteurs qui se sont rendus dans les 40 000 mètres carrés du Salon ont eu la possibilité de s'arrêter au stand valdôtain pour y consulter des dizaines d'ouvrages: romans, essais, livres d'histoire, catalogues des expositions organisées sur le territoire valdôtain, livres photographiques, revues diverses, etc.

Cette année, l'hôte d'honneur du Salon international du livre et de la presse était la Russie.

C'est dans cette optique qu'un hommage a été rendu à la cinématographie russe avec la présentation d'une partie des films du cinéaste Alexandre Sokurov, ainsi qu'un panorama des classiques du cinéma russe.

Ce Salon, qui est devenu le plus grand rassemblement culturel en Suisse, présente une surface d'exposition de plus de 40 000 mètres carrés, 300 exposants, environ 1 000 maisons d'édition, cinquante pays représentés, 120 000 visiteurs, soit plus de 2 millions depuis le premier Salon international.

Collaboration entre l'Association Fort de Bard et La Fondation Grand-Paradis

Tourisme intégré : pour valoriser la Vda

L'Association Fort de Bard et la Fondation Grand-Paradis, afin de donner aux touristes une offre touristique intégrée qui puisse valoriser encore plus les ressources culturelles et historiques de la Vallée d'Aoste, ont décidé de mettre en œuvre un projet important de collaboration touristique qui renforcera encore plus les rapports déjà instaurés durant ces derniers mois. Les deux institutions souhaitent augmenter le fait de jouir du patrimoine culturel et environnemental présent sur leurs territoires respectifs, et d'accroître le degré d'attractivité du territoire sur lequel œuvrent, à travers le développement et la qualification, des services d'accueil (commerciaux et d'hébergement), dans le but de créer une valeur ajoutée capable de favoriser non seulement le passage des visiteurs mais aussi leur séjour sur le territoire. Un projet articulé, qui deviendra bientôt réalité, grâce aux financements provenant du Fonds social européen (à travers l'avis 5/2006) et qui sera réalisé par la Fondation pour la formation professionnelle touristique, pour une durée de 12 mois. Pour atteindre ces buts, l'Association Fort de Bard et la Fondation Grand-Paradis travailleront pour l'élaboration d'un système de communication et de publicité, pour la valorisation de l'offre intégrée potentielle, pour la création de services de promotion pour chaque site afin d'attirer de nouveaux visiteurs. Et sur ce point précis, la production de supports éditoriaux et audiovisuels et l'organisation d'événements spécifiques sont également prévues. Un vaste projet, qui sera caractérisé aussi par la promotion des particularités locales comme par exemple les produits typiques, les traditions culinaires et les événements gastronomiques. De plus, un itinéraire qui reliera les deux réalités et qui pourra être inséré dans les itinéraires des séjours touristiques qui seront organisés et vendus par les Tours opérateurs est à l'étude. Du point de vue opérationnel, le projet prévoit une phase initiale d'encadrement du contexte territorial de référence avec une cartographie de l'offre actuelle et de la perspective des deux sites partenaires pour ensuite procéder à la réalisation de séjours intégrés et à leur vente à un public potentiel.

Une collaboration qui offrira donc aux visiteurs des modules d'offre intégrée capable de proposer des solutions clés en main et qui prévoit aussi la participation de partenaires commerciaux éventuels qui sont intéressés à ce projet.

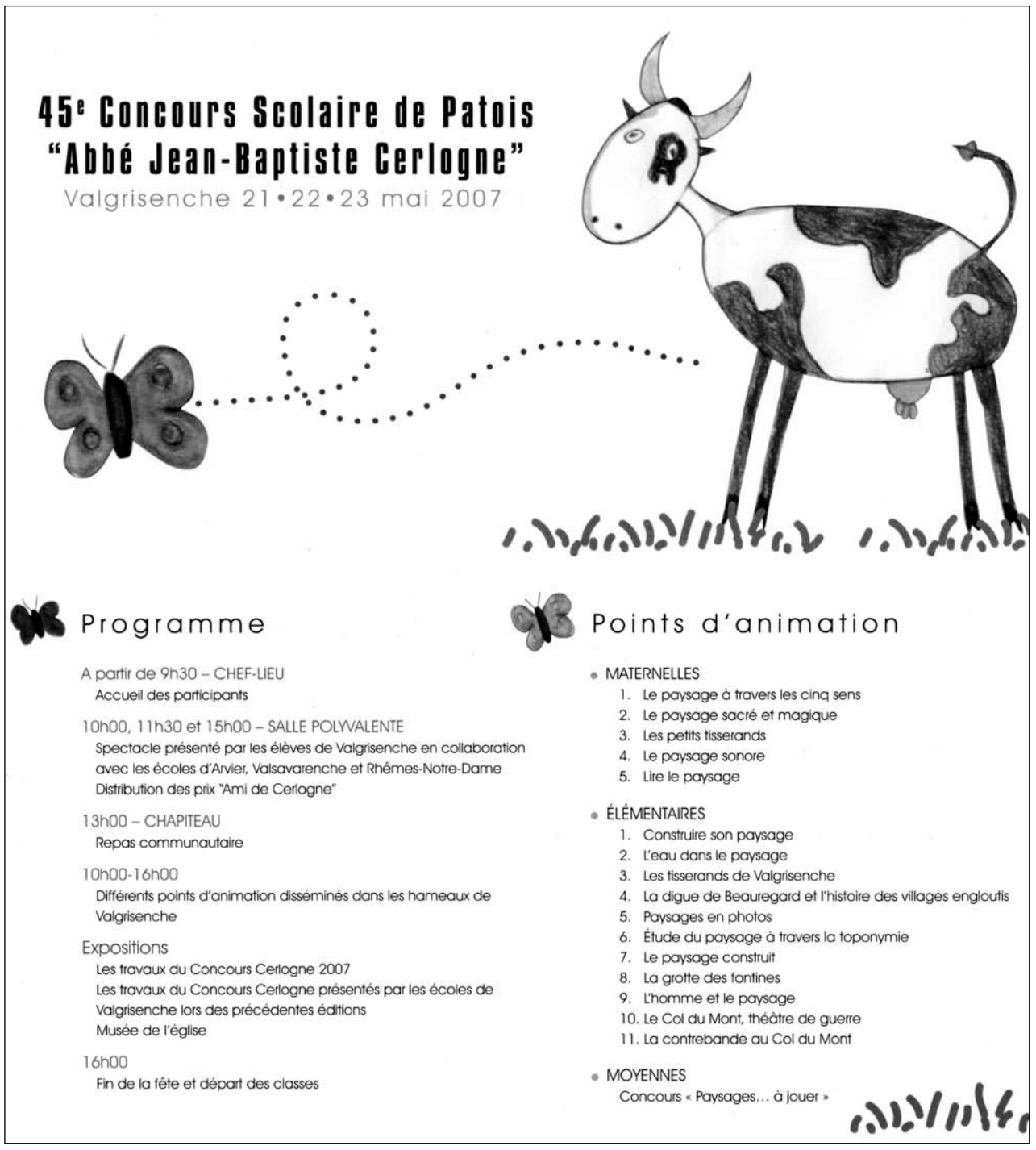

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Séance du Conseil régional du 10 mai 2007

Approbation de la première loi communautaire régionale

Voici le discours du Conseiller Eddy Ottoz, rapporteur du projet de loi n°164 « Dispositions pour la réalisation des obligations de la Région autonome Vallée d'Aoste dérivant de l'appartenance de l'Italie aux Communautés européennes. Exécutions des directives 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages, et 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et seminaturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage. Loi communautaire 2007 » qui a été approuvé avec 26 voix pour et 5 abstentions (Arcobaleno Vallée d'Aoste et Gauche Valdôtaine).

Avec la loi n°8 du 16 mars 2006. la Région a introduit dans son règlement la « loi communautaire régionale » dans le but de réglementer sa propre participation aux processus normatifs de l'Union européenne afin de définir de manière autonome les conditions d'exercice de ses propres compétences aussi dans le domaine de matières sujettes à des contraintes communautaires.

Cela s'insère donc dans le thème important de l'exercice des prérogatives reconnues aux Régions par la modification du chapitre V de notre Constitution, de manière à anticiper et substituer les interventions de l'Etat dans les domaines de compétence régionale. Le projet de loi qui est présenté aujourd'hui à l'attention du Conseil régional représente la première exécution de cette loi, qui prévoit que d'ici au 31 mars de chaque année soit approuvée une disposition : la loi communautaire régionale ayant pour but d'exécuter rapidement les actes normatifs communautaires et les sentences de la Cour de Justice des Communautés européennes en matière de compétence législative régionale. Il est tout à fait évident que, vu la tendance, par certains côtés regrettable, de la Communauté européenne de concentrer souvent son action sur des aspects extrêmement, pour ne pas dire excessivement, qu'il me soit permis d'utiliser le terme « définisseurs », le contenu des dispositions en résulte extrêmement technique et complexe à lire. Ce n'est pas notre rôle d'évaluer aujourd'hui à quels excès dans l'activité économique de notre Vallée amène la méthode jusqu'ici adoptée par les organes de l'Union. Cette loi exécute les directives 92/43/CEE et 79/409/CEE relatives à la conservation des habitats naturels et seminaturels, de la flore et de la faune sauvages et à la conservation des oiseaux sauvages.

Il faut souligner que l'argument est extrêmement important pour une Région de montagne comme la nôtre, au sein de laquelle de grandes parties du territoire sont occupées par des parcs naturels et par des zones protégées et dont la majeure partie de l'économie est basée sur le tourisme (dont l'environnement naturel est un élément essentiel) et sur l'agriculture. Le chapitre fondamental de la loi est chapitre I. Il définit les domaines d'interventions et complète le cadre des actions de protection de la biodiversité par le biais d'une série d'instruments, et en particulier :

- l'identification des sites d'intérêt naturaliste régional ;
- la définition des compétences de la Région en matière de protection et de conservation de la biodiversité ;
- l'identification d réseau écologique régional ;
- les gérants et les modalités de gestion des sites d'intérêt naturaliste, en réservant un rôle important aux Communes ;
- les plans de gestion pour les sites, pour l'identification des exigences écologique des habitats et de leur conservation.

Le chapitre II concerne les modifications spécifiques des lois régionales pour les adapter aux obligations communautaires, et le chapitre III les dispositions transitoires et finales.

Je conclus avec le souhait que, si le fonctionnement de l'Union européenne ne se modifiera pas dans le futur, face à des obligations communautaires toujours plus constructives, la Vallée d'Aoste, avec les prochaines lois communautaires, puisse revendiquer son autonomie en l'exerçant en se donnant des espaces de compétence qui réduisent l'« invasion » communautaire, au lieu d'en assimiler les méthode en introduisant des contraintes supplémentaires qui réduisent les espaces de liberté de nos citoyens.

Le Conseiller Eddy Ottoz

Portes Ouvertes au Conseil régional

A l'occasion de la Fête de l'Europe trois écoles valdôtaines ont visité le Conseil régional : l'école moyenne de Brusson et les écoles élémentaires de Gignod et Verrès.

Le projet « Portes Ouvertes » est né à la moitié des années 90 comme service aux citoyens, afin de donner à la population la possibilité de mieux connaître l'organisation et le fonctionnement des organes internes de la Région et, en particulier, du Conseil régional.

Ce projet s'adresse surtout aux jeunes, aux citoyens de demain, mais aussi à tous ceux qui ont envie de s'approcher du palais régional afin de mieux comprendre ses caractéristiques, ses mécanismes politiques et administratifs.

Une meilleure connaissance des principes et des règles qui sont à la base de l'actuelle organisation de la Région autonome Valle d'Aoste encourage une démocratie centrée sur la connaissance et la participation active et responsable des citoyens valdôtains à la vie de leur région.

Outre à la documentation habituelle qui est distribuée aux élèves (histoire de la Vallée d'Aoste, Institutions, etc.), la brochure « L'Union européenne… sur les traces d'une aventure » a été remise aux élèves pour leur permettre de mieux comprendre et connaître l'Europe.

Les élèves de l'école moyenne de Brusson

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

- edilizia
- acquedotti
- irrigazione
- fognature
- impianti industriali

I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e ***privato***
zona industriale
11020 **DONNAS** Aosta
☎ **0125 80 65 01 R.A.**
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita
via Baio, 10
10013 **BORGOFRANCO D'IVREA** Torino
☎ **0125 75 12 46**

L'activité des Commissions

Vendredi 18 mai 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire* et V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

audition de Giuseppe Isabellon, Assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles et de Stefano Bertello, fonctionnaire du même Assessorat concernant la **proposition de loi n°151** *« Dispositions pour la promotion des produits biologiques, typiques et traditionnels dans les réfectoires collectifs régionaux et pour des initiatives d'éducation alimentaire »* ;

examen de la **proposition de loi n°151** *« Dispositions pour la promotion des produits biologiques, typiques et traditionnels dans les réfectoires collectifs régionaux et pour des initiatives d'éducation alimentaire »*. Rapporteurs : les Conseillers Dina Squarzino et Ugo Venturella.

La III[ème] Commission poursuivra seule ses travaux :
nomination du rapporteur quant à la **proposition de loi d'état n°5** *« Allégements économiques en faveur des Parcs. Modifications de la loi n°394 du 6 décembre 1991 et du décret législatif n°504 du 30 décembre 1992 »*.

La V[ème] Commission poursuivra seule ses travaux :
nomination du rapporteur pour le **règlement régional n°9** *« Définition des qualités d'hygiène et sanitaires requises pour l'exercice des activités de distribution des aliments et des boissons au sens de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006 »* ;
avis consultatif pour l'**acte administratif** *« Approbation, au sens de l'article 2, alinéa 2, lettre a), de la loi régionale n°11 du 19 mai 2006, du Plan d'action annuel pour l'année 2007 pour la promotion et le soutien du système des services pour la première enfance. Engagement de dépense »* ;
avis consultatif quant à l'**acte administratif** *« Directives pour l'application de l'article 2, alinéa 2, lettres b), c), d), e), f), g), h), i), de la loi régionale n°11 du 19 mai 2006 « Réglementation du système régional des services socio-éducatif pour la première enfance. Abrogation des lois régionales n°77 du 15 décembre 1994 et n°4 du 27 janvier 1999 » »*.

39ème anniversaire du Corps forestier

«La nouvelle loi régionale présentée au Conseil de la Vallée»

Un programme riche d'interventions et d'initiatives a caractérisé ce 39ème anniversaire du Corps forestier de la Vallée d'Aoste qui s'est déroulé, le 21 avril dernier, à Quart. La fête, qui a commencé par une messe au Villair de Quart en l'honneur des gardes décédés, des victimes des catastrophes naturelles et des accidents en montagne et sur le travail, s'est ensuite poursuivie à la Pépinière régionale «Abbé Henry». Les autorités administratives présentes, à savoir le Président de la Région Luciano Caveri, l'assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles Giuseppe Isabellon et le coordinateur du Département des Ressources naturelles et du Corps forestier Cristoforo Cugnod, après avoir été saluées par une haie d'honneur, ont respectivement pris la parole en réfléchissant sur le travail accompli par les gardes forestiers pendant l'année 2006 et sur la nouvelle loi régionale (qui a été présentée au Conseil régional, lors des séances du 9 et 10 mai dernier).

Sur ce dernier point précisément, le Président Caveri a souligné: «*Je suis convaincu que la situation sera améliorée grâce à l'approbation de cette loi, qui prévoit au-delà de la naissance de la figure du commandant et de son adjoint, l'intervention directe du Président de la Région sur des orientations spécifiques*».

«*D'un côté* – a poursuivi Caveri – *les pouvoirs seront mieux définis et de l'autre l'intervention du Président sera réévaluée puisque le Corps forestier agit dans des secteurs différents. Il est donc clair que ces améliorations permettront aussi de revenir sur la réglementation, qui a déjà bien fait parler d'elle, et qui devra être approuvée dans un an. Réglementation qui, en l'état actuel, est bloquée non pas à cause des polémiques mais du fait que l'on pense qu'elle doit être écrite une fois que le nouveau commandant et son adjoint auront évalué les problèmes au sein de cette institution*». De son côté, l'assesseur Isabellon a souligné que cette journée a constitué, comme d'habitude: «*un moment de réflexion sur l'importance du travail accompli par notre Corps Forestier, ainsi qu'une bonne occasion de discuter sur les aspects concrets de l'activité*».

Le coordinateur Cugnod a ensuite fait un bilan sur le travail accompli l'année dernière. Pour fêter ce nouvel anniversaire, le Corps forestier avait aussi organisé, en collaboration avec le personnel de la Direction de la Sauvegarde du Territoire de l'Assessorat au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics, une exposition qui présentait le matériel utilisé pour identifier la stratigraphie du manteau neigeux et l'équipement employé pour le secours lors d'une avalanche, une activité durant laquelle le Corps forestier œuvre avec l'aide du personnel spécialisé. Ces activités ont été décrites par le personnel présent sur place avec la projection d'un film sur les avalanches ainsi que la présentation des opérations techniques qui doivent être réalisées pour prévenir ce phénomène, des interventions de secours et d'un relevé des espaces parcourus. Une fête réussie pour le Corps forestier qui actuellement compte 137 personnes: 21 maréchaux, 28 brigadiers et 88 gardes forestiers.

Activités du Corps forestier année 2006

19 incendies ont détruit 64 hectares de bois

Le temps consacré aux activités en pourcentage	
protection civile	0,3%
assistance sur les chantiers	0,5%
activité sportive	0,7%
représentation	1,2%
activité didactique et divulgation forestière	1,5%
activité judiciaire (avec 60 «notizia di reato»)	2,3%
activité de sylviculture	3,7%
sécurité publique	4,6%
pour le relevé territorial	5,5%
cours de formation	8,1%
gestion de la faune sauvage	9,7%
bureaux des stations des gardes forestiers	21,9%
contrôle du terroir (avec 451 sanctions administratives pour un total de 212 452 euros)	26%

SUITE DE LA PAGE 1

Quelle loi électorale pour la Vallée d'Aoste?

représentants du Comité référendaire, qui l'année dernière ont recueilli les signatures nécessaires pour le référendum, Robert Louvin et Elio Riccarand et de l'autre le Président de la Région Luciano Caveri et le Président du Mouvement Guido Cesal, promoteurs des lois électorales approuvées dernièrement par le Conseil de la Vallée. Au début, après les remerciements à la Jeunesse Valdôtaine pour avoir si bien organisée cette rencontre, tout le monde était d'accord: «*Les propositions du référendum ont accéléré un processus de changement de la loi électorale qui était prévu dans le programme de cette législature, mais qui probablement aurait été renvoyé à la prochaine: c'est dans cet esprit que le Conseil Régional a approuvé, avec une large majorité, 30 Conseillers sur 35, trois nouvelles normes en matière électorale*».

Par contre, le thème de la discussion principale, proposé par le modérateur de la soirée Enrico Martinet, était sur la validité, juridique ou non, du «*référendum constructif*». Selon le Président Caveri, «*ce référendum est incompatible avec le Statut Spécial de notre région, et plus précisément avec l'article 15, qui établit une réglementation en matière électorale et en matière de gouvernement. Il faut défendre avec force le Statut Spécial, et n'importe quelle modification doit être le résultat d'une réflexion approfondie et bien pesée*». De plus, le Président Cesal a expliqué que «*bien évidemment le noyau de la discussion n'est pas le référendum en tant qu'instrument de démocratie populaire – qui a été voulu et approuvé par ce même Conseil Régional en 2003 – mais la matière qui doit être abordée. Selon la Constitution italienne, il y a des thèmes qui ne peuvent pas être sujet à un référendum, abrogatif et confirmatif, et «constructif» non plus, comme les normes constitutionnelles et les lois en matière fiscale. Le Statut a une valeur constitutionnelle: il définit des procédures claires et bien précises qui ne peuvent pas être modifiées avec un référendum. En tout cas, si les initiatives populaires obtiennent l'approbation des trois sages, nous irons voter tranquillement*».

Le débat s'est poursuivi, et les deux réformes ont été mises en confrontation, presque point par point: «*En ce qui concerne les lois électorales approuvées par le Conseil* - a continué Cesal - *il est évident qu'un système électoral parfait n'existe pas: au sein du Conseil, nous avons travaillé longtemps afin de trouver une solution qui convienne à tous, en essayant de tenir compte des nombreuses propositions des forces politiques en jeu. Le tout pour garantir au peuple valdôtain la transparence et l'équilibre d'un système électoral et de gouvernement démocratique*».

Enfin, la parole passera en toute probabilité aux électeurs, qui auront la possibilité de choisir entre les deux, avec l'espoir que ce débat ait permis aux gens de réfléchir et d'avoir des idées plus claires.

Séminaire consacré à la reine des pommes à Saint-Christophe

Production et conservation de la reinette du Canada

L'assesseur Giuseppe Isabellon informe que, le 18 mai prochain, dans le salon de l'Assessorat de l'Agriculture, au 66 du lieu dit Grande Charrière, à Saint-Christophe, se tiendra un séminaire sur «La reinette du Canada: stratégies de production et de conservation».

Cette journée est organisée par la Direction des productions végétales, agrotourisme et des services phytosanitaires de l'Assessorat, dans le cadre des activités de formation adressées aux agriculteurs pour développer les compétences spécifiques utiles au développement du secteur. La première partie, de 10h à 13h, sera consacrée aux techniques de production de la reinette du Canada, variété pour laquelle la demande de certification DOP a été présentée au Ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières en juillet dernier. La deuxième partie du séminaire se déroulera de 14h à 17h et propose comme objectifs de formation la connaissance des techniques de conservation traditionnelles (chambre en atmosphère normale et contrôlée) et la présentation des nouvelles méthodes (DCA, ILOS, LECA, SMART FRESH), afin d'optimiser les caractéristiques de la récolte et de les maintenir intactes à travers le processus de conservation. Parmi les intervenants citons Franco Micheli et Livio Fadanelli, techniciens et chercheurs de l'Unité opérationnelle de l'arboriculture de l'Institut Agraire de San Michele all'Adige, à Trente.

Ce séminaire est gratuit et ouvert à tous les intéressés. Pour recevoir des informations ultérieures s'adresser au Bureau de formation professionnelle aux numéros de téléphone suivants 0165/275294 – 275201.

L'Assessorat du Territoire propose «Trekking Nature»

L'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics informe que jusqu'au mercredi 23 mai prochain, il sera possible de s'inscrire à l'initiative «Trekking Nature», en présentant la fiche d'adhésion ou en l'expédiant par poste ordinaire ou par fax au siège de l'Assessorat, Direction Environnement – 2/a, rue Promis, à Aoste. Les séjours s'adressent à deux tranches d'âge, par des propositions concernant des jeunes de 7 à 13 ans et d'autres groupes âgés de 13 à 14 ans, pour un total de 9 circuits répartis durant les mois de juin et juillet.

«*Le contact avec le territoire depuis le plus jeune âge est fondamental* – a commenté l'assesseur Albert Cerise – *le Trekking Nature offre aux jeunes la possibilité de vivre la montagne à 360°, en dormant dans des refuges et en explorant les beautés environnementales de notre région sous l'œil expert de nos guides*».

Chaque séjour a une durée de six jours, du lundi au samedi, et prévoit la présence de 20 participants au maximum, pour un total de 180 jeunes, qui doivent tous résider obligatoirement en Vallée d'Aoste. Huit tours impliquent des jeunes de 7 à 13 ans, qui seront invités à observer la nature à l'aide de guides de haute montagne et de guides d'excursions naturalistes. Le dernier tour, du 9 au 14 juillet, sera réservé aux jeunes âgés de 13 à 14 ans qui, avec l'aide des nouvelles technologies comme le GPS, l'ordinateur, les appareils photographiques numériques, mais aussi les boussoles et les altimètres, pourront décrire et trouver des parcours d'excursion.

Le calendrier sera le suivant:
– 1er séjour, du 18 au 23 juin 2007: Refuge Chaligne-Gignod, jeunes de 7 à 9 ans; 2ème séjour, du 18 au 23 juin 2007: Refuge Alpenzu-Gressoney-Saint-Jean et Refuge Arp-Brusson, jeunes entre 10 et 11 ans; 3ème séjour, du 25 au 30 juin 2007: Refuge Champillon-Doues, jeunes de 7 à 9 ans; 4ème séjour, du 25 au 30 juin 2007: Refuge Monatti et Refuge Bertone-Courmayeur, jeunes entre 10 et 11 ans; 5ème séjour, du 25 au 30 juin 2007: Refuge Barmasse, Refuge Perucca-Valtournenche et Refuge Prarayer-Bionaz, jeunes entre 11 et 13 ans; 6ème séjour, du 2 au 7 juillet 2007: Refuge Savoia-Valsavarenche, jeunes entre 12 et 13 ans; 7ème séjour, du 2 au 7 juillet 2007: Refuge Grand Tornalin -Ayas et Refuge Ermitage-Chamois, jeunes entre 10 et 11 ans; 8ème séjour, du 2 au 8 juillet 2007: Refuge Chalet de l'Epée, Refuge Bezzi et Rifugio degli Angeli-Valgrisenche, jeunes entre 11 et 13 ans; Trekking Nature et Nouvelles Technologies; 9ème séjour, du 9 au 14 juillet 2007: Refuge Chabod-Valsavarenche, jeunes entre 13 et 14 ans. La fiche d'inscription peut être téléchargée du site www.regione.vda.it (section territoire), ou bien être demandée au Secrétariat de la Direction de l'Environnement de l'Assessorat du Territoire, Environnement et Ouvrages publics.

Pour tout autre renseignement s'adresser au numéro suivant 0165 272343.

Nouvelles de la commune d'Aoste

Les solutions du «Conseil de la Plaine» aux problèmes de la viabilité

Encore une fois, le thème du jour concerne la possibilité d'utiliser gratuitement, comme voie rapide, la partie de l'autoroute A5 entre les postes de péage *Aoste ouest* à Aymavilles et *Aoste est* à Quart. Cette fois, c'est le Conseil de la Plaine, réunissant les syndics de la ville d'Aoste et des communes limitrophes, qui propose cette solution. Le document élaboré par le Conseil invite la Région et les deux sociétés concessionnaires de l'autoroute, Rav et Sav, à vérifier la possibilité d'un raccord entre le segment de l'autoroute en question et la zone de la Cogne, et à approfondir l'hypothèse de réaliser un parking d'échange autoroutier, relié avec la télécabine Aoste-Pila. Le Président de la Région, Luciano Caveri était présent aussi à ce Conseil de la Plaine, et a pris l'engagement d'élaborer une étude de faisabilité afin de transformer ce segment d'autoroute en voie rapide sud d'Aoste.
«Dans le document présenté – a déclaré Grimod – *il faut souligner, parmi les facteurs qui rendent nécessaire "une révision des politiques en matière de viabilité": la croissance des installations urbanistiques; la nécessite « d'une valorisation des structures existantes, vu la carence d'espaces pour en créer de nouvelles; le projet d'agrandissement de l'Hôpital régional; l'exigence, qui dérive des procès de transformation urbanistiques en devenir»*.
Ce n'est pas la première fois que l'administration communale se penche sur la question. Au mois de novembre 2004, par exemple, le Conseil régional approuva une motion qui engageait le Gouvernement régional, à constituer dans un bref délai un groupe de travail comprenant, en plus de la Région, les sociétés Rav, Sav et Anas. Le premier objectif était réellement celui de prévoir, avant 12 mois, la mise en place de facilités tarifaires sur les segments de l'autoroute et l'utilisation d'un bout d'autoroute reliant *Aoste est-Aoste ouest,* comme voie rapide du chef-lieu régional, à travers même un accès direct à la zone de la Cogne et aux parkings de la Funiculaire Aoste-Pila.

Succès de la 1ère Semaine pour la sécurité routière

Pendant la nuit de samedi 28 à dimanche 29 avril dernier, 191 jeunes ont utilisé le service de transport gratuit «En discothèque sans ma voiture », promu par le groupe «Taxi Aosta» avec le parrainage de la commune d'Aoste, à l'occasion de la «Semaine pour la sécurité routière», proposée, pour la première fois, par l'Onu. Les taxis ont effectué au total 74 déplacements (avec une moyenne supérieure de deux personnes par trajet), dont 35 vers les locaux publics du chef-lieu et de ses alentours, tandis que les 39 autres concernaient les retours. Le premier voyage a été effectué à 22h30, le dernier à 4h10.
«Le résultat obtenu grâce à cette expérimentation – ont déclaré les administrateurs de la commune – *confirme que les usagers ont bien compris le message que cette initiative voulait passer. Nous souhaitons que la formule «En discothèque sans ma voiture» puisse être proposée à nouveau, périodiquement, en impliquant aussi d'autres organismes engagés dans le domaine de la sécurité routière».*

Entrebin

Un nouveau réservoir hydrique a été inauguré

«Les travaux qui concernent la requalification des installations hydriques ne sont pas toujours sous le regard des citoyens, mais ils sont fondamentaux pour assurer l'accès à chacun d'un bien primaire, comme celui de l'eau, à travers des services plus efficaces».
C'est avec ces mots, le 9 mai dernier, que le syndic de la ville d'Aoste Guido Grimod a commenté l'inauguration du nouveau réservoir hydrique situé sur la colline d'Aoste, au lieu dit Entrebin à l'occasion de la «Journée nationale des services publics locaux».
Une installation qui a coûté environ 1,7 millions d'euros, composée de deux réservoirs ayant une capacité totale de 180 mètres cubes et qui, à cette occasion, a été présentée également au public.
Une bonne occasion aussi pour les administrateurs de faire une visite à la source et de voir le réservoir d'Arpuilles qui a fait l'objet d'un agrandissement et d'une rénovation.
De plus, durant l'après-midi, les enfants des écoles accompagnés par leurs enseignants et par leurs parents ont pu découvrir les deux structures grâce à une visite guidée de l'aqueduc.
Le «Capitan Eco» intervenu pendant cette journée a donné en souvenir aux enfants, un kit «magique» de l'eau qui leur permettra d'utiliser cette ressource sans la gaspiller.

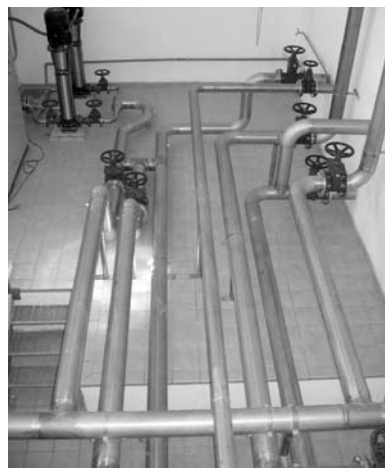

Vieni a provarla dal tuo Concessionario Škoda.
LintyAuto
VENDITA.ASSISTENZA.RICAMBI
19, Plan Félinaz Charvensod (AO) 0165.262286 www.lintyauto.com

LA BOÎTE AUX LETTRES Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

« Deviens ce que tu es »

Pour les élections administratives d'Arnad, qui se dérouleront le 20 mai prochain, il y a le choix entre deux listes: La Liste n° 1, la nôtre, avec le symbole de l'Union valdôtaine, et la liste n° 2, civique, avec une admirable présence féminine, 6 femmes sur 15 parmi lesquelles il y a la candidate à la place de Syndic. Ces femmes ont invité toutes les autres femmes du village pour une soirée-rencontre. J'ai accepté volontiers l'invitation et j'y suis allée poussée par la curiosité, par le désir de les complimenter pour leur engagement mais pour m'ôter aussi quelques doutes. De ce débat, deux réflexions s'imposent que j'aimerais partager avec les lecteurs du Peuple. Premièrement, j'ai dit aux candidates de la liste civique qu'une «quota rosa» si élevée est sûrement un gros résultat et que notre section aurait aimé aussi avoir un pourcentage plus élevé mais nous n'y sommes pas parvenus. Puis, je leur ai demandé CE QUI les unissait et avait pu enfin les convaincre à s'engager en première personne. Elles m'ont répondu en chœur: le fait de ne pas adhérer à un parti. En effet, la prise de distance des partis politiques et même la mise de côté de leurs propres idées politiques personnelles (qui, j'ai entendu dire, sont bien différentes les unes des autres) est fortement soulignée dans leur programme. Je me suis permis de leur dire que selon moi dans toute organisation démocratique de notre société occidentale on ne peut pas se passer du «partitisme» si facilement. Je sais, il s'agit d'un système perfectible qui souvent présente des anomalies et des défauts. Il reste pourtant le meilleur système de participation populaire que la culture occidentale ait réussi à élaborer jusqu'à présent. Et encore, je ne crois absolument pas qu'il soit si facile de se passer de ses propres idées politiques à travers les aspects de notre vie quotidienne, figurez-vous lorsqu'il s'agit d'administrer un village…. Elles m'ont flagellée… Puis les attaques contre l'UV se sont succédé en lui imputant les pires choses, et personnellement j'ai été accusé d'exercer un racisme intellectuel puisque j'effectue des choix sur la base d'idées politiques et non pas sur la valeur intrinsèque des personnes et sur les programmes. J'ai répliqué que si quelqu'un me demande de voter pour lui, il me semble plus que légitime de vouloir connaître quelle est sa vision de la vie, qu'est-ce qu'il (ou elle) pense de tel ou tel argument, en quelques mots, quelles sont ses idées - ou mieux idéaux- politiques, car selon moi il y a différentes façons d'obtenir un même résultat programmatique…. Elles m'ont lapidée…

Après quoi, quelqu'un a même eu le toupet de citer le nom d'Emile Chanoux en disant qu'il se retourne sûrement dans sa tombe en voyant ce qu'est devenue l'Union Valdôtaine. J'ai répondu que moi, et comme moi plusieurs autres unionistes, nous n'avons pas à avoir honte de quoique ce soit, que nous n'avons rien reçu en échange de notre appartenance au mouvement (... moi en effet j'ai même eu quelques ennuis) et que je n'accepte pas les accusations simplistes selon lesquelles tout politicien est corrompu ou esclave de parti. Bien souvent, au contraire, j'estime que seule l'appartenance à un parti est une garantie de TRANSPARENCE, COHERENCE ET SERIEUX… Elles m'ont crucifiée… Deuxième réflexion. Au-delà des images pittoresques se référant au sacrifice de notre Seigneur, je vous assure que je n'ai pas souffert du tout – à vrai dire je me suis même plutôt amusée –. Toute cette discussion ne m'a pas évité de boire un coup à la fin en bonne compagnie et de dormir tranquillement. Cependant, cette attitude de «criminaliser» l'UV et tous les unionistes ne se borne pas, hélas, aux gentilles femmes soutenant la liste civique n° 2 auxquelles la pire chose que je peux souhaiter est de gagner les élections et puis de les retrouver à la fin du mandat pour voir si vraiment la confiance dans les bonnes intentions de leurs candidats aura été exaucée. Les attaques plus ou moins vénéneuses, plus ou moins cachées, sont malheureusement très diffusées et souvent les unionistes préfèrent baisser la tête. Alors, en conclusion, essayons d'avoir un peu plus de courage, répliquons aux accusations, soutenons nos idéaux, déclarons notre appartenance, payons la cotisation. Sur ce dernier point, je me réfère surtout aux femmes car j'ai remarqué que souvent dans une famille unioniste, c'est principalement le mari qui s'inscrit tandis que la femme se limite à voter. Et bien, femmes unionistes, sortez de l'anonymat, payez, vous aussi, la cotisation. En une phrase «DEVENEZ CE QUE VOUS ETES». Aux élus unionistes de tout niveau, j'aimerais rappeler que ce sont des moments difficiles, vous avez une grande responsabilité non seulement personnelle, mais aussi envers l'amélioration de l'image de tout notre mouvement. Agissez correctement, ne donnez pas le flanc à l'ennemi…

Bien Faire. Bien Faire. Bien Faire… et laisser dire, mais parfois… répliquer aussi, lorsqu'il le faut,... en attendant 2008... !

Tiziana Balma

* * * *

ARNAD : Continuité, Tradition et Progrès.

«Aimer le pays c'est défendre ses droits, travailler pour la conservation de ses bonnes traditions, se dévouer pour son progrès spirituel et religieux. Cela exige la collaboration de toutes les bonnes énergies du pays, rien ne doit être gaspillé de ce qui peut contribuer au bien de la communauté». C'est à travers ces mots que l'on retrouve l'essence principale de chacun d'entre nous, une façon d'être et de penser qui pourra devenir un véritable choix de vie, à travers le choix simple exprimé dans le titre. In un momento elettorale come questo, ricco di profonde incertezze sociali, dove le parole più inutili si disperdono nell'aria, senza quelle mete forti e chiare sinonimo di serenità, ecco che la visione di un simbolo racchiude in sé quelle convinzioni di ideali e di pensiero che tutti cerchiamo, quella visione che è insieme armonia nel "fare" come nel "pensare".

Un simbolo attorno al quale si raccoglie un movimento ispirato ai principi più grandi e profondi dei padri fondatori della nostra autonomia e della nostra identità, l'identità valdostana. Un simbolo che definisce e suggerisce con chiarezza il percorso amministrativo da seguire, senza distrazioni nel suo binario e nel suo incedere. Un simbolo che conferisce ad una lista elettorale un vero e proprio "nome e cognome", contro ogni anonimato politico o di pensiero incerto…affinché "Voir clair, Vouloir vivre" possa nuovamente illuminare i giovani nella volontà di partecipare e confrontarsi, giorno per giorno, per la crescita di un paese e delle sue tradizioni.

Erik Challancin
identité.valdotaine@libero.it

* * * *

Chers Valdôtains, Chers Lecteurs du Peuple valdôtain

Pourquoi la généalogie ?

Notre cohérence, nous la devons, avant tout, à notre lignée, qui nous inscrit dans le fil de l'histoire. Honorer ces femmes et ces hommes, parce que leur confiance dans la vie a été si grande qu'ils nous ont mis au monde, cela n'a rien de passéiste. C'est affirmer que notre arbre généalogique est un arbre de vie, qu'à notre tour nous allons l'aider à croître – même si nous savons qu'une tempête, un jour, peut abattre chênes et frênes. Ils repousseront! Connaître l'histoire de nos grands-parents et de nos aïeux, c'est nous inscrire dans la seule forme d'éternité qui vaille. Ce n'est pas être hors du temps – éternité des déracinés – mais être de tout temps, pour un certain temps, le plus longtemps possible, certes, pour un moment dont nous devons léguer les valeurs fondamentales de notre culture de vie à nos enfants. Qui, aujourd'hui, sait citer de mémoire les noms et prénoms de ses huit arrière-grands-parents? Qui sait où ils vécurent, quels furent leurs métiers? Cela m'a beaucoup apporté durant ma jeunesse, me sentant mi-valdôtain, latin, mi-germain-francophile, donc Européen, j'ai complètement retrouvé mes racines, plus nous avançons, plus nous nous enracinons. Dorénavant, nous sommes atteints par ce «virus». Dans ce sens, nous vous annonçons avec plaisir la publication sur Internet, depuis le 4 Janvier 2007, d'un site-web concernant la généalogie, l'immigration et l'émigration et sa francophonie en Vallée d'Aoste. Naviguer sur: www.geneaosta.eu. Vivant en Allemagne et fils de 3ème génération d'émigré et malgré la distance nous séparant, nous désirerions grâce à ce site rassembler nos amis internautes valdôtains passionnés de généalogie en commençant par la «Coumba Freida» sur les thèmes énoncés plus haut. Les vallées adjacentes sont également disponibles pour la recherche avec un forum interactif. Notre travail bénévole consistera en un rôle de médiateur et modérateur sur ce site-web pour unir et supporter les valdôtains recherchant des liens sur leurs familles dispersées dans notre monde global.

Une rubrique en italien est également destinée pour vous afin que vous puissiez participer au débat, échanges de conseils de recherches et l'élaboration d'un réseau généalogique propre à notre vallée, bercail de nos ancêtres et ascendants. Pour le moment, ce site est en langue française et dès que nous aurons la traduction en italien, une nouvelle mise en page sera publiée dès le prochain automne.

Nous sommes d'ailleurs toujours à la recherche d'un collaborateur/trice bénévole sur place en vallée maîtrisant impeccablement le français et l'italien écrit et oral. Posez votre candidature en écrivant au webmaster, Mr. Jean-Pierre Bionaz: email: bio@nexgo.de. Toutes vos contributions et remarques seront les bienvenues sur cette plate-forme d'échanges de racines valdôtaines. L'ambiance sur ce site est délibérément conviviale et sympathique et n'oublions pas la raison qui nous a amenés ici: Le devoir de mémoire envers nos ascendants.

Jean-Pierre Bionaz

Synthèse de la réunion de la Commission Culture

La Commission Culture de l'Union Valdôtaine s'est réunie, le 2 mai dernier, à 17h30. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, mais comme d'habitude, nous avons débuté immédiatement en affrontant l'argument principal: l'Institut Musical de la Vallée d'Aoste, qui a finalement atteint la régionalisation et donc nous avons décidé de travailler énormément sur le «triennat» de formation d'une part et, de l'autre, de se mettre en réseau avec les autres Conservatoires afin de croître toujours plus du point de vue qualitatif. Nous sommes arrivés au nombre d'environ 800 élèves, si on considère les deux sièges, résultat assez important pour une Région telle que la nôtre, mais nous allons recevoir également des élèves qui ont demandé à pouvoir s'inscrire à l'Institut Musical d'Aoste étant donné la qualité considérable de ses enseignants. La SFOM (scuola formazione, orientamento musicale) consacrée aux amateurs de musique, continue à obtenir un succès important. De la Haute Formation au niveau musical nous nous sommes transférés symboliquement à l'Université et exactement à la Convention Cadre avec le Polytechnique de Turin et l'Université de la Vallée d'Aoste pour la création, à Verrès, d'un pôle décentralisé de ce même Polytechnique. Un foisonnement d'initiatives et de collaboration avec Innsbruck (avec une attention particulière aux élèves Walser) et la Sorbonne sont à l'étude de l'Assessorat afin d'améliorer les compétences de nos élèves. En ce qui concerne les «organici», l'assesseur a entamé une collaboration avec le CELVA afin de maintenir une offre éducative (au niveau de l'école maternelle) aussi dans les pays où il y a un nombre d'élèves assez réduit. Je remercie toutes les personnes présentes (Mme Squinobal, M. Grange et M. Chenuil) pour leur contribution active aux travaux, sans oublier bien entendu, l'assesseur Laurent Viérin, toujours ponctuel avec toutes les données – conditio sine qua non – pour entamer un débat correcte et fructueux. Un au revoir à la fin du mois de mai avec d'autres nouvelles de la part de la Commission Culture.

La Responsable Anna Bioley

Les sections de l'Union Valdôtaine de Châtillon et de Saint-Vincent

organisent un

dîner-buffet

composé de plats traditionnels valdôtains

VENDREDI 25 MAI 2007 - à 20h

au restaurant « La Terrazza »
à Châtillon (lieu-dit Panorama)

Le prix du dîner est de 25 euros

Pour les réservations s'adresser, dernier délai mercredi 23, aux Présidents des sections, M. Henri Calza, tél.: 346 6380792 et M. Massimo Martini, tél.: 339 8526949.

PARTICIPEZ NOMBREUX !

Réponse à M. Claudio Brédy

Ugo Voyat

Je me trouve obligé, contre mon gré, de répondre à l'éditorial de mon collègue vice-président intitulé « les promesses maintenues et les méthodes à oublier » du 26 avril signé par M. Claudio Brédy qui n'a évidemment pas digéré mes observations sur la loi électorale. Que les choses soient claires, j'accepte les remarques et les conseils provenant de tous, tant des vieux que des jeunes unionistes, mais ce que je ne peux accepter ni des jeunes ni des vieux, c'est l'accusation d'avoir agi avec l'objectif de diviser, selon la logique, comme l'écrit mon collègue, du «divide et impera », ou, pire encore, pour des intérêts voire même des ambitions personnelles qui ne sont pas mieux précisées.
C'est une accusation que je n'accepte pas car j'ai toujours travaillé pour l'unité du mouvement et j'ai conduit mes batailles à la lumière du soleil, avec cohérence, comme mon comportement le prouve au sujet de la loi électorale: je me suis toujours abstenu sur une loi que je considère nuisible pour l'union valdôtaine, une position que j'ai défendue en public et par écrit sur ces pages, sans me cacher. Certes, j'aurais pu accepter des remarques de la part de quelqu'un qui aurait eu le même comportement indigné à l'égard d'autres exposants ou élus du Mouvement qui, eux oui, et il n'y a pas si longtemps, ne se sont pas fait de scrupules pour « sparare a zero » sur le mouvement avec des déclarations inopportunes, non pas sur le « peuple », mais sur d'autres journaux, pour ne pas parler de ces unionistes qui ont fait, au cours des élections, campagne contre le Mouvement ! Evidemment, mon collègue préfère à la logique du « divide est impera » celle du « mors tua vita mea », c'est-à-dire tout est permis quand les cibles sont certaines personnes, et tant pis s'ils sont du même mouvement ! Quant aux remarques sur le style de mes articles, je ne me suis jamais caché d'avoir demandé la collaboration d'autres personnes, et d'ailleurs, je ne suis pas le seul, même si, je suis peut-être l'unique à l'admettre. Par contre, je n'ai jamais écrit que le Président est un « rabadàn» et je réponds seulement des choses que je signe. Enfin, pour reprendre le propos de l'article, je réaffirme encore une fois mes perplexités vis-à-vis de la loi électorale et en particulier sur le fait qu'elle serait la démonstration de la force de l'Union Valdôtaine. Si cela est peut-être vrai d'un point de vue arithmétique (la loi a été votée par 32 conseillers sur 35) elle l'est moins sur le plan politique, car on ne comprend vraiment pas quel est l'intérêt de l'Union Valdôtaine de voter pour un système électoral qui est, dans les faits, un système majoritaire. On ne comprend pas non plus à ce propos pourquoi on s'est arrêté à 32 conseillers, car si l'objectif était d'avoir une loi approuvée à l'unanimité, on pouvait bien le faire: on n'avait plus qu'à renoncer aux autres points si peu nombreux… c'est en somme peu de choses après tout ce que nous avons concédé aux autres forces politiques!
Enfin sur l'accusation d'article virulent! Le vice-Président Brédy saurait-il me dire quelle différence il y a entre la violence de mon article et la sienne sur l'éditorial du 26 avril?

SUITE DE LA PAGE 1

Lettre ouverte aux acteurs de l'information

souvent différent pour ne pas dire contraire aux intentions originelles.
Il est vrai que nous vivons une période difficile, un moment confus. La politique n'a sûrement pas contribué à clarifier les choses, mais cette continuelle désinformation, et la persistante délégitimation des protagonistes publics et de leurs actions, apparaît souvent en mauvaise foi et dictée par des motivations qui peuvent être à la fois obscures et incompréhensibles ou très claires et tout à fait compréhensibles.
Le débat politique de cette région a pris des orientations inquiétantes et des aspects avilissants, le rôle des médias devrait alors consister en l'éclaircissement des faits plutôt qu'en l'alimentation de la confusion.
Sauf que l'on ne se contente plus de témoigner les événements, mais on a choisi de participer au jeu en tant que protagoniste en profitant d'une position privilégiée pour utiliser l'information et pour poursuivre des buts non déclarés.
Souvent la classe politique est rappelée à ses responsabilités, souvent elle est placée face à ses incapacités et à ses insuffisances.
C'est une activité qui exige un contrôle ponctuel, approprié et approfondi, sans servilisme, mais aussi sans interprétations arbitraires et personnelles.
Le monde politique doit réfléchir sur ses faiblesses et ses impuissances, mais il a le droit/devoir de solliciter un minimum de considération en plus et de prétendre que tous les protagonistes de ce jeu de société remplissent, de façon adéquate, le rôle qui leur appartient.
Tirer dans le tas, essayer de soulever de la poussière, alimenter des polémiques inexistantes, recourir à l'exaltation du sensationnel sans aucune vérification des sources, sans concéder la possibilité de réplique, démontre un manque de respect pour les différentes positions et ne sert, surtout pas, à éclairer les faits.
Cela sert uniquement à augmenter la confusion et à engendrer la méfiance.
Je souhaite que chacun sache apporter sa propre contribution à l'apaisement général, au respect de l'autre et à l'instauration d'un système de règles et de comportements plus apte à répondre efficacement et sereinement à une société en continuelle et parfois difficile évolution.

LE CALEPIN par Lucien Caveri

www.caveri.it

L'Union européenne d'aujourd'hui est très différente du «bébé» qui a vu le jour, il y a 50 ans, à Rome, avec un accouchement décennal qui trouve ses racines dans les réflexions des pères fondateurs de l'idée fédéraliste européenne (Colorni, Rossi et Spinelli, mais aussi Einaudi et la «compagnie» de la Déclaration de Chivasso), transformée en projet politique et en accomplissement institutionnel.
L'UE a grandi, par sa dimension, son influence, son importance. L'Europe est présente dans la vie quotidienne de chacun de nous, mais ce quotidien acquis ne peut et ne doit pas faire oublier l'élan idéal qui avait allumé le moteur de l'unification européenne, il y a 50 ans. Un moteur qui fut animé par une étincelle semblable à celle qui donna le feu vert, ces mêmes années, à la reconnaissance institutionnelle de l'autonomie valdôtaine.
En effet, d'après une première analyse du courant européiste et de l'autonomie valdôtaine contemporaine, un parcours parallèle surgit avec clarté. Un parcours qui s'est développé à partir de la deuxième guerre mondiale jusqu'à nos jours, nourri par un *humus* commun qui est celui de la pensée fédéraliste. L'infiniment grand et l'infiniment petit qui, dans les espérances fédéralistes, devraient pouvoir coexister et s'intégrer grâce à une souveraineté répandue et multicouche, imprégnée de la notion de subsidiarité qui est l'un des éléments indissociables du fédéralisme.
Un aperçu prophétique qui est représenté par ce « message en bouteille » qu'est la Déclaration de Chivasso, première véritable expérience fédéraliste, parce que organisée autour de véritables mouvements fédéralistes qui ont participé à la lutte contre le nazi-fascisme avec une physionomie politique autonome. C'était l'année 1943, les Valdôtains et les Vaudois voyaient dans le régime cantonal, pour les petits peuples des Alpes dans un contexte européen, un antidote au jacobinisme des Etats-nations et à leur nationalisme ancien, porteur des dictatures du XXème siècle, auquel on contre-opposait un Etat régionaliste respectueux des minorités linguistiques.
Ce parallélisme n'a rien de fortuit: l'Europe était, et peut encore l'être, une occasion pour «démonter» ces formes limitées de concession d'autonomie de la part des vieux Etats nationaux et pour avancer vers une «recomposition» libre et respectueuse des peuples et des communautés. Ce qui aujourd'hui paraît un souhait, demain pourra être lu comme un projet politique concret. Le fédéralisme apparaît sous cet angle comme un projet, un ensemble d'idées, un instrument constitutionnel, une façon de vivre pour notre communauté et pour sa projection en Europe. C'est au monde politique qu'il reviendra de tenir le cap, sur une mer qui se fait de plus en plus agitée. Mais ne vous laissez pas induire en erreur par cette métaphore marine : nous sommes et serons toujours un pays de montagne et aucun changement climatique, aussi radical soit-il, ne pourra altérer cette réalité. Les diverses facettes de notre âme et nos multiples caractéristiques doivent ouvertement prendre place dans l'Europe des diversités.
«L'Europe – écrivait Passerin d'Entrèves – *est notre patrie […] et l'amour que nous lui portons n'exclut pas, bien au contraire elle enrichit ce que nous ressentons pour ce coin de terre où nous sommes nés ».* Il faut lutter contre tout projet macro-régional, contre toute tentative de se défaire des plus petits, contre une économie d'échelle qui agit comme une nivelle détruisant les peuples et les identités. Il faut lutter pour affirmer une solution raisonnable pour la Vallée d'Aoste et pas seulement.
Ce parallélisme ne s'arrête pas aux années de l'après-guerre, il est encore bien réel et sans aucune exagération: il est intéressant de voir le choix tout récent du Conseil de la Vallée de récrire le Statut d'autonomie par le biais de la Convention, en évoquant ainsi le processus d'élaboration du Traité constitutionnel européen amorcé avec le Traité de Nice de l'an 2000 et qui s'est par la suite empêtré entre les référendums contraires de la France et des Pays-Bas ainsi qu'un scepticisme larvé. La nouvelle Constitution régionale des Valdôtains, quels que soient les choix qui seront faits, devra certainement innover en profondeur l'une des limites du système valdôtain en vigueur: le Statut ne considère pas la dimension communautaire dans le texte actuel, même si l'autonomie dans le quotidien de l'administration et dans les choix politiques et programmatiques a dû tenir compte en mesure croissante du rôle, des pouvoirs, des fonctions et des compétences des institutions communautaires.
La dimension européenne, dans un crescendo constant et continu, représente un défi tout à fait nouveau pour l'autonomie spéciale de la Vallée d'Aoste. Un défi que nous avons recueilli et auquel nous avons fait face en pleine conscience avec l'approbation de la loi sur l'Europe. Ayant été approuvé le 3 mars 1947, à savoir dix ans avant la naissance de la Communauté économique européenne, le Statut d'autonomie de la Vallée est de toute évidence dépourvu de références aux institutions communautaires. La loi régionale en question constitue donc un passage significatif, qui donne une réponse concrète à l'irruption de l'Europe sur la scène valdôtaine : de la participation à la phase ascendante du processus décisionnel communautaire – à l'intérieur duquel le Bureau de la Région à Bruxelles acquiert une valeur stratégique – au rôle de la Région dans la phase descendante, avec l'adoption d'une véritable loi communautaire, dont nous avons eu cette année la première approbation. Le thème du Traité constitutionnel ne peut être éludé, tout en reconnaissant les limites intrinsèques et les difficultés contingentes qu'il a rencontré. Donner une constitution à l'Europe signifie en reconnaître la nature d'Etat, d'institution unitaire naissant de la volonté commune des peuples européens. Il s'agit de rassembler les principes fondamentaux d'une Europe en croissance, qui s'élargit, qui se mesure à de nouveaux défis et qui doit donc pouvoir mieux fonctionner. Il s'agit, par ailleurs, d'établir une véritable gouvernance fédérale à tous les niveaux. Je pense au régionalisme et à l'action des Régions. Le Traité constitutionnel propose déjà quelques idées par rapport aux Traités, tels que la reconnaissance explicite du rôle local et régional, l'extension du principe de subsidiarité à ce niveau ainsi qu'une plus ample reconnaissance de la politique de cohésion territoriale. Le point crucial est celui de comprendre quel type de fédéralisme nous poursuivons : s'il est respectueux de la fidélité des choses ou bien s'il est construit artificieusement et hâtivement, sans tenir compte ni des besoins réels ni des véritables attentes et potentialités.